



Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 013-211300413-20230419-AR230426-AR

S<sup>2</sup>LO

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Arrêté n°2023-22

**OBJET : DESIGNATION DE MADAME BENSADI KAFIA, CONSEILLERE MUNICIPALE, EN SA QUALITE D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL A TITRE EXCEPTIONNEL**

*Le Maire de Gardanne,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122.17, L.2122.18 et 2122.32,

Vu les Élections Municipales du 28 juin 2020, constatant l'élection de 35 Conseillers Municipaux pour la Ville de GARDANNE,

Vu le Procès-verbal de l'élection de Monsieur Hervé GRANIER, Maire de la Ville et de 10 adjoints en date du 04 juillet 2020,

Considérant qu'il y a lieu de procéder, le 6 mai 2023 à 15 heures au mariage de Monsieur SAIHI Fayçall et de Madame MESSAHLI Kenza, résidant 4 rue des Aubépines, à Gardanne.

Considérant l'empêchement du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués à cet horaire,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Madame BENSADI Kafia, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil pour procéder au mariage susvisé le 6 mai 2023 à 15 heures, en lieu et place du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et figurera au dossier des époux.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, publié au recueil des actes administratifs et adressé à M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence.

Une copie sera transmise au Procureur de la République.

**Article 4 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif sis 31 Rue Jean François Leca - 13002 Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Gardanne est chargée de faire respecter le présent arrêté.

Fait à Gardanne, le 19 avril 2023

**Le Maire  
Hervé GRANIER**

Transmis au contrôle de légalité,  
notifié et affiché le :

